

VOTRE CHECK-LIST VOYAGE



PARTIR EN VACANCES L'ESPRIT TRANQUILLE

J'ai une machine PPC pour traiter mon apnée du sommeil, que dois-je faire si je pars en vacances ?

Votre pathologie nécessite de prévoir tout ce dont vous aurez besoin pour poursuivre votre traitement aisément tout en profitant de votre voyage.

N'oubliez pas

3 semaines minimum avant votre départ, informez-nous de vos dates d'arrivée et de départ ainsi que de votre lieu de résidence afin que nous procédions à l'établissement des certificats permettant la mobilité de votre machine PPC.

Documents administratifs à emporter pendant votre séjour

- Votre passeport et/ou Carte Nationale d'Identité et/ou Visa
- Votre Carte Vitale ou Européenne d'Assurance Maladie

À demander à votre prestataire de santé à domicile :

- Votre ordonnance avec la prescription du traitement par PPC ou feuillet n°3 DAP
- Un certificat de dédouanement
- Votre certificat médical en français et en anglais

Votre traitement

- Votre appareil PPC avec son bloc + câble d'alimentation électrique et l'adaptateur approprié si besoin
- Votre appareil PPC peut franchir les contrôles de sécurité. Vous serez invité à retirer l'appareil de sa mallette de transport. Le masque et le circuit patient peuvent être conservés dans votre mallette de transport
- Votre circuit et votre masque. Prévoir un masque et un circuit de secours
- Si vous utilisez un humidificateur, videz l'eau pour le transport
- Votre carnet d'auto-surveillance
- Une fois sur place, continuez le traitement normalement même si vous ne disposez pas de connexion pour la télétransmission